

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2023

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Voirie 2023
- Éclairage au Presbytère
- Mission Avocat
- Point sur les Travaux à la salle des fêtes

Informations et questions diverses

- Prestataire restauration scolaire
- Élections sénatoriales
- Point Zone humide
- Divers

Convocations adressées le 4 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – LOLLIER – Mmes CHACUN – LEROUX – POIRIER – SALINGRE

Absente excusée : Mmes BESNIER – PRINCE – MM. BEAUSSIER – DALIGAULT – VERON

Secrétaire de séance : M. LOLLIER

Le Procès Verbal de la séance du 14 avril 2023 n'ayant soulevé aucune objection est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. LOLLIER Reynald est nommé secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Travaux de voirie 2023

Ces travaux ont fait l'objet de 3 devis émanant des sociétés FTPB – Séché et Pigeon TP Loire-Anjou.

Le Conseil Municipal, ayant procédé à une étude comparative de ces 3 devis, décide à l'unanimité de ses membres de confier les travaux de voirie 2023 à l'entreprise Pigeon TP Loire-Anjou ; ce devis étant estimé à 16 141,21 € hors point à temps. Ce dernier sur la base de 18 T à 35 € la tonne pour le reprofilage en GNT et 7 T à 905,01 € la tonne pour le point à temps représente une somme de 6 965,07 € HT à prévoir. Ces travaux de point à temps seront également confiés à l'entreprise Pigeon TP Loire Anjou.

Éclairage au Presbytère

Le Conseil Municipal ayant souhaité refaire l'éclairage public de cet endroit a fait étudier le problème par Territoire d'Énergie Mayenne qui a procédé à une étude de faisabilité concernant l'avant et l'arrière du Presbytère.

Ces travaux TTC sont évalués à un coût estimatif global de 15 000 €. Resterait à la charge de la commune une dépense approximative de 10 à 11 000 € ; Territoire d'Énergie Mayenne subventionnant ces travaux d'éclairage public.

Cet éclairage sera réalisé par des candélabres équipés de LED et de détecteurs de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce projet et décide d'étaler cet équipement sur 2 exercices budgétaires. Le Conseil Municipal décide également de débiter cet aménagement par l'avant du presbytère.

Mission Avocat

Dans la procédure de recours que la commune a intenté aux différents artisans qui ont posé les huisseries extérieures de la Mairie et de l'École ; reprenant les conclusions de l'expert, le cabinet d'avocats AVOXA a fait, aux différentes sociétés impliquées dans la réalisation de ces huisseries, une proposition chiffrée d'indemnisation à l'amiable.

A ce jour, la SOCOTEC a décliné cette proposition et la société Bondis se donne quelques jours supplémentaires pour étudier la proposition qui lui a été faite.

Dans la mesure où la commune devrait porter l'affaire au Tribunal Administratif de Nantes, le Conseil Municipal est favorable à confier cette mission de recours indemnitaire au cabinet d'avocats AVOXA pour une somme forfaitaire de 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention liant la commune à AVOXA pour cette mission de recours indemnitaire auprès du Tribunal Administratif de Nantes.

Certains conseillers craignent en effet que dans un accord à l'amiable, les frais d'avocat et d'expert engagés par la commune ne fassent pas l'objet d'une récupération de ces honoraires.

Travaux à la salle des fêtes

Un compte rendu est fait au niveau de l'avancée des travaux.

A l'heure actuelle, les travaux de couverture et de bardage sont pratiquement terminés. Le plaquiste est intervenu et a fini le plafond y compris l'isolation phonique. Les semaines qui viennent devraient voir la fin de ces travaux. Restera alors à voir l'aménagement intérieur et le coulage d'une dalle pour mettre la salle au même niveau que la cuisine.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix du plancher et du carrelage.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce très largement pour le choix des matériaux suivants :

- plancher : parquet chêne massif – couleur naturelle
- carrelage : glade mate – coloris Marfim
- huisseries : coloris chêne clair horizontal

Plusieurs conseillers municipaux ont demandé à pouvoir voir le type d'huissierie proposée par l'entreprise.

Le Maire demande à ce qu'un visuel en 3D avec les choix précisés par le Conseil Municipal soit réalisé par l'architecte.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prestataire restauration scolaire

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, l'entreprise Convivio de Laval ne desservira plus les communes périphériques. C'est le même groupe, mais basé à Bréal sous Montfort, qui propose de se substituer au service actuel. Il s'agirait d'une livraison en liaison froide ; ce qui

nécessite un réfrigérateur pour stocker les repas amenés en début de matinée et un appareil de chauffage pour réchauffer le repas du midi ; ce qui implique un temps de travail supplémentaire pour l'agent de service.

Plusieurs entreprises sont à l'heure actuelle interrogées pour voir la possibilité de remplir ce service de restauration.

Le collège de Port-Brillet et l'EHPAD de Port-Brillet ont également été interrogés sur leur possibilité. Un conseiller municipal évoque la mairie de Saint-Pierre-la-Cour.

Élections sénatoriales

Le renouvellement des sénateurs affectant la Mayenne en 2023, un conseil municipal spécifique se déroulera le 9 juin 2023 à 20h pour le choix des délégués communaux participant à l'élection des sénateurs qui se tiendra à la Préfecture de Laval le dimanche 24 septembre 2023.

Point sur la zone humide

M. Raimbault évoque les travaux réalisés dans la zone humide et fait état de la plantation de 509 arbres et arbustes autour de cette zone humide. Il évoque aussi l'installation de ruches par un membre de sa famille qui a accepté de positionner ces ruches côté des lagunes. Des travaux de curage des lagunes devant intervenir en septembre 2023, elles seront déplacées ultérieurement sur le périmètre de la zone humide.

Divers

Prochaines dates

13 mai 2023 – Randonnée organisée par le Conseil Municipal des enfants ouverte à tout le monde. Départ 14h place de la Mairie avec visite de la zone humide et point de chute au plan d'eau communal avec l'apiculteur qui a mis ses ruches dans la zone humide.

9 juin 2023 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

3 août 2023 – Cinéma plein air au terrain de football. Gratuité du spectacle. Titre du film : L'année du Requin

10 septembre 2023 – Théâtre à Parigné organisé par une jeune troupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme LEROUX	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	Excusée
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	Excusé
M. BLAIN		M. LOLLIER	Secrétaire	Mme POIRIER	
M. DALIGAULT	Excusé	M. VERON	Excusé		